**Pièces à fournir pour un bail profesionnel – commercial :**

**Concernant le bailleur :**

Pour vous accompagner au mieux, je vous invite à me transmettre les documents suivants :

* Etat-civil :
* Si personne physique :
* Extrait d’acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
* Copie recto/verso de la pièce d’identité.
* Questionnaire d’Etat-civil dûment complété (au verso).
* Votre Relevé d’Identité bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
* Le cas écheant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle…).
* Si personne morale :
* Copie des statuts à jour.
* Extrait K-bis de moins de 3 mois.
* Pouvoirs du gérant pour engager la société (procès-verbal le cas écheant).
* Immeuble :
* Titre de propriété.
* Dossier de diagnostics techniques (amiante, DPE, état des risques et pollution…).
* Tous documents relatifs à la sécurité, l’hygiène, l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite…
* Derniers avis de taxe foncière.
* Si le bien est en copropriété : copie du règlement de copropriété et ses modificatifs, coordonnées du syndic.
* Si le bien est en lotissement : copie du cahier des charges et du règlement du lotissement.
* Etat des lieux.
* Budget prévisionnel des travaux devant être réalisés et récapitulatifs de ceux réalisés les 3 dernières années.

Merci de compléter le questionnaires ci-joint.

**Concernant le preneur :**

Pour vous accompagner au mieux, je vous invite à me transmettre les documents suivants :

* Etat-civil : en cas de caution, il faudra fournir les mêmes documents la concernant.
* Si personne physique :
* Extrait d’acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
* Copie recto/versode la pièce d’identité.
* Questionnaire d’Etat-civil dûment compléteé (au vers).
* Votre Relevé d’identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
* Extrait d’immatriculation au registre des métiers ou au RCS pour la travailleurs indépendants.
* Si personne morale :
* Copie des statuts à jour.
* Extrait K-bis de moins de 3 mois.
* Pouvoirs du gérant pour engager la société (procès-verbal d’assemblée générale le cas écheant).